

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur René GERVAIS, Madame Bernadette SEINCE, Monsieur Michel ESCUDIER, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Philippe PAULIAC, Monsieur Dominique CHAVINIER, Monsieur Roger VILLIEN, Madame Laurence DELMAS, Madame Lucie SALESSE, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Fanny ORSAL.

Absente : Madame Annie JOUVE

Représentée : Madame Blandine DEMAZOIN par Monsieur Fabrice MEUNIER

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE.

ORDRE DU JOUR:

- Demande acquisition terrain
- Décision modificative
- Demande de sponsoring
- Vente terrain Cantal Habitat
- Marchés d'été
- Points travaux en cours
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL:

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN À VEBRET - MR ET MME FALGUIERES YANNICK

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur et Madame FALGUIERES Yannick. Ils souhaitent acquérir une partie du terrain communal à Vebret.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie de la parcelle ZM 139 pour une surface de 1780 m² au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par **12 POUR, 1 CONTRE (René GERVAIS)**

- autorise la vente de ce terrain pour un montant de 1 € le mètre carré, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN À CHEYSSAC - MR DURIF BENOÎT ET MME ALLEMAND AURÉLIE

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur DURIF Benoît et Mme ALLEMAND Aurélie. Ils souhaitent acquérir une partie du terrain communal à Cheyssac.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente de la parcelle A 628 pour une

surface de 1200 m² au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- autorise la vente de ce terrain pour un montant de 1 € le mètre carré, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN PAVILLON ET D'UN TERRAIN À VEBRET -

MR MAS ALEXANDRE

Monsieur le Maire fait lecture de la demande proposée par Cantal Habitat concernant l'achat du pavillon et du terrain situés 5 rue du Violon à Vebret par Monsieur Alexandre MAS. La valeur du terrain rétrocédée à la commune de Vebret a été estimée à 4382 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

ACQUISITION D'UNE AUTO LAVEUSE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité d'acheter une auto laveuse pour l'entretien de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis de l'entreprise CLEAN MARKET d'un montant de **2624,52 € HT** et autorise l'imputation de la facture en investissement au compte 2188 - opération 49 acquisition mobilier matériel.

Acquisition mobilier Enceinte Bluetooth portable

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait d'acheter une enceinte Bluetooth portable pour les cérémonies et les marchés d'été.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide la proposition d'achat pour un montant de **679.17 € HT** et autorise l'imputation de la facture en investissement au compte 2188-opération 49.

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - SUMENAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle convention avec ENEDIS.

Afin de permettre la construction d'un réseau électrique, le projet prévoit le passage d'une canalisation souterraine HTA et de 3 tablettes de terres souterraines en chemin rural.
Le montant de l'indemnité unique serait de 20.00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Enedis. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DEMANDE DE SPONSORING RAID HUMANITAIRE DU 4L TROPHY 2024

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Morganne BEYNAT et Monsieur Nathan PIRAS, inscrits pour le raid humanitaire du 4L TROPHY 2024. Ils souhaitent une aide financière en échange d'un encart publicitaire sur leur 4L afin de financer leur projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** valide la demande d'aide financière. La participation de la commune de Vebret sera comprise entre 150 et 250 euros.

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents relatifs à cette demande

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification des horaires de l'éclairage public pour faire face à la hausse du prix de l'énergie sur l'ensemble du territoire de la commune de Vebret. L'extinction de tous les candélabres aura lieu entre 22 h 30 et 6 h 00 du matin. Seule une zone définie du bourg ainsi que la zone d'activité de Verchalles ne seront pas concernées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide cette proposition d'interruption de l'éclairage public entre 22 h 30 et 6 h 00 du matin.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - VEBRET

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	-41.00	
60632	Fournitures de petit équipement	5000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-789.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50.00	
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		-780.00
6419	Remboursements rémunérations personnel		5000.00
TOTAL :		4220.00	4220.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 16	Constructions	20000.00	
2313 - 65	Constructions	30000.00	
2315 - 25	Install., matériel et outill. technique	5000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-789.00
13251 - 16	Subv. non transf. GFP de rattachement		11938.50
1322 - 16	Subv. non transf. Régions		12000.00
13251 - 65	Subv. non transf. GFP de rattachement		30000.00
1322 - 66	Subv. non transf. Régions		36000.00
TOTAL :		55000.00	89149.50

TOTAL :		59220.00	93369.50
----------------	--	-----------------	-----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, VOTE EN DÉPENSES LES SUPPLÉMENTS DE CRÉDITS COMPENSÉS PAR LES PLUS-VALUES DE RECETTES INDIQUÉES CI-DESSUS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À VEBRET, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - ASS_VEBRET

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	41.00	
7581	FCTVA		42.00
TOTAL :		42.00	42.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1.00
TOTAL :		1.00	1.00
TOTAL :		43.00	43.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Huguette TOURAILLE